

**RÈGLEMENT 2026-1150
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-1049
AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT
POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 992 900 \$, ANNULANT ET
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2025-1143**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décrété, par le biais du Règlement 2022-1049, une dépense et un emprunt de 3 266 200 \$ pour procéder à des travaux de réfection de la bibliothèque Alice-Lane;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces travaux, une somme additionnelle de 992 900 \$ est nécessaire vu les dépassements de coûts prévisibles;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le titre du Règlement 2022-1049 est remplacé par le suivant :

« Règlement 2022-1049 pour des travaux de réfection bibliothèque Alice-Lane – Emprunt de 4 259 100 \$ »

ARTICLE 3

L'article 2 du Règlement 2022-1049 est remplacé par le suivant :

« Afin de réaliser les travaux, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 259 100 \$, conformément à l'estimation des coûts desdits travaux préparée par monsieur Dave Therrien, directeur du Service de l'ingénierie de la Ville de Baie-Comeau le 2 décembre 2025, laquelle fait partie intégrante du présent règlement, le tout résumé comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| 1. Excavation et fondations | 51 000 \$ |
| 2. Superstructure et enveloppe | 2 379 500 \$ |
| 3. Aménagement intérieur | 74 300 \$ |



4. Services	110 700 \$
5. Équipement et ameublement	96 700 \$
6. Démolition	527 100 \$
7. Aménagement de l'emplacement	62 700 \$

Coûts directs : **3 302 000 \$**

Frais incidents ($\pm 10\%$ des coûts directs) :	330 200 \$
Imprévus de chantier ($\pm 10\%$ des coûts directs) :	<u>330 200 \$</u>

Sous-total : **3 962 400 \$**

Taxes nettes ($\pm 4,9875\%$) :	<u>197 625 \$</u>
-----------------------------------	-------------------

Sous-total : **4 160 025 \$**

Frais emprunt temporaire ($\pm 3\%$ des coûts directs) :	<u>99 075 \$</u>
---	------------------

TOTAL BUDGÉTAIRE : **4 259 100 \$ »**

ARTICLE 4

L'article 3 du Règlement 2022-1049 est modifié en remplaçant le montant de « 3 266 200 \$ » par « 4 259 100 \$ ».

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2026-38 lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2026.

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE

Entrée en vigueur le 10 mars 2026

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
RÉFECTION - BIBLIOTHÈQUE ALICE-LANE**ESTIMATION DES COÛTS**

	<u>Coûts</u>
1.0 Excavation et fondations	
1.1 Excavation	35 000.00 \$
1.2 Fondations	16 000.00 \$
Total - Excavation et fondations :	51 000.00 \$
2.0 Superstructure et enveloppe	
2.1 Enveloppe extérieure	1 594 500.00 \$
2.2 Toit	785 000.00 \$
Total - Superstructure et enveloppe :	2 379 500.00 \$
3.0 Aménagement intérieur	
3.1 Cloisons	44 700.00 \$
3.2 Finitions	29 600.00 \$
Total - Aménagement intérieur :	74 300.00 \$
4.0 Services	
4.1 Mécanique/plomberie	78 000.00 \$
4.2 Électricité	32 700.00 \$
Total - Services :	110 700.00 \$
5.0 Équipement et ameublement	
Ameublement et décorations	96 700.00 \$
Total - Équipement et ameublement :	96 700.00 \$
6.0 Démolition	
6.1 Démolition sélective	527 100.00 \$
Total - Démolition :	527 100.00 \$
7.0 Aménagement de l'emplacement	
7.1 Préparation de l'emplacement	12 400.00 \$
7.2 Amélioration de l'emplacement	50 300.00 \$
Total - Aménagement de l'emplacement :	62 700.00 \$

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT
RÉFECTION - BIBLIOTHÈQUE ALICE-LANE****ESTIMATION DES COÛTS**

	<u>Coûts</u>
Coûts directs :	3 302 000.00 \$
Frais incidents (10 % des coûts directs) : ±	330 200.00 \$
Imprévus de chantier (10 % des coûts directs) : ±	330 200.00 \$
Sous-total :	3 962 400.00 \$
Taxes nettes (4,9875 %)	197 625.00 \$
Sous-total :	4 160 025.00 \$
Frais emprunt temporaire (3 % des coûts directs) : ±	99 075.00 \$
TOTAL BUDGÉTAIRE :	4 259 100.00 \$



Dave Therrien, directeur
Service de l'ingénierie
Le 2 décembre 2025